

ASSISES JURIDIQUES DU BTP-IMMO

7-8 novembre 2023

Fédération Française du Bâtiment

7-9, rue la Pérouse - 75016 PARIS

5^E ÉDITION

**PENSER LA VILLE
A L'AUNE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE :
VERS UNE NOUVELLE EQUATION**

un événement



Vous êtes un professionnel du droit, spécialiste des filières du bâtiment, de l'immobilier et des travaux publics, cet « événement formation » est construit pour vous.

Fruit des réunions préparatoires entre notre comité d'organisation et notre panel d'intervenants et sous l'égide de nos partenaires institutionnels, cette 5^e édition a pour objet de décrypter l'impact du dérèglement climatique sur les entreprises, les chantiers, les projets ... sans oublier les immeubles déjà construits.

Les différents sujets abordés démontrent comment le Droit et ses outils associés s'avèrent être un facteur de réaménagement des rapports entre les différents acteurs mobilisés sur un chantier.

Si l'impact du dérèglement climatique est global au sens où il se traduit par une prise de conscience pouvant conduire une révision des contrats (mais qui peut être contre ?), les effets relatifs aux infractions, ne se font pas encore sentir.

Pour autant le contexte actuel pousse les professionnels du Droit à être questionnés en ce qui concerne les textes, les références et les principes. Mais ne doutons pas que les responsabilités pénale et civile seront vite engagées devant les juridictions et que des sanctions sont à craindre.

La lutte contre le réchauffement climatique n'est pas simplement une incantation éthique, elle va devoir s'incarner dans notre droit positif.

Vastes territoires à investir pour tous les professionnels du droit, et ... rêvons d'un **Droit pour la lutte contre le réchauffement climatique.**

Pour en savoir plus : www.lexposia-events.com

 Cette journée d'étude est susceptible d'être prise en charge par un organisme collecteur



Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante:
ACTIONS DE FORMATION



DURÉE DE LA FORMATION : 7H PAR JOUR

 merci à nos partenaires



la Revue
parlementaire



ORDRE
DES
ARCHITECTES



Île-de-France



**Affiches
PARISIENNES**

Partenariats institutionnels

Partenariat officiel

Partenariat média

JOURNÉE DU MARDI 7 NOVEMBRE

- 08h30 Ouverture des portes, accueil et service petit-déjeuner
- 08h55 Mot du comité scientifique
Frédéric COPPINGER, avocat, Coblence avocats
Mahbod HAGHIGHI, Secrétaire du conseil de l'AFDCI et ancien président de JURIDIM
Morgane OJALVO DENIEL, avocat, Karila
- 09h05 **La lutte contre le réchauffement climatique par la réglementation : constats partagés par les acteurs de la construction**
Béatrice GUENARD-SALAÜN, directrice des affaires juridiques et fiscales, Fédération Française du Bâtiment
Camille ROUX, directrice des affaires juridiques et européennes, Fédération Nationale des Travaux Publics
Clémence SIX, responsable du service juridique, Ordre des architectes d'Île-de-France
- 09h50 **L'industrie du BTP et le réchauffement climatique : les leviers techniques et juridiques pour réduire les GES**
L'impact de l'industrie du BTP sur les émissions des GES est une réalité et un défi
- Analyser les évolutions législatives et réglementaires des 10 dernières années
- Dresser le panorama de la jurisprudence
Raphaël ROMI, professeur émérite, ancien membre du CA de l'Université de Nantes - conseiller «Université 21»
Christophe SIZAIRE, avocat associé, Zurfluh Lebatteux Sizaire et Associés
Mahbod HAGHIGHI, membre du comité technique de Lexposia
- 10h40 Pause networking
- 11h00 **Les outils juridiques au service de la croissance verte : l'exemple de la gestion des produits et déchets du Bâtiment**
- Loi REP et la taxonomie européenne
- Les grands axes du Schéma d'organisation et de gestion des déchets de chantier (SOGED)
- Quelles responsabilités pour le producteur et le détenteur des déchets ?
Raphaëlle JEANNEL, avocate, Huglo Lepage
- 11h30 **Invitée spéciale**
Anne-Laure PEREZ, 1^{ère} adjointe au maire de Gennevilliers. Aménagement. Urbanisme. Développement économique, vice-présidente du territoire Boucle de la Seine. Aménagement. Urbanisme, présidente de la SEMAG92,
Viendra partager son expérience de maire adjointe et d'aménageur dans la fabrique de la Ville
- 12h00 Questions-réponses avec la salle
- 12h15 Déjeuner d'échanges
- 14h00 **Le droit d'urbanisme à l'épreuve du changement climatique**
- Appréhender les instruments et les contraintes juridiques créés par les dernières réglementations
- Comprendre l'impact du Zéro artificialisation nette sur l'urbanisme de demain
- Intégrer les apports du PLU Bioclimatique de Paris qui préfigure peut-être les PLU de demain
Yann LE CORFEC, délégué national à l'aménagement et au foncier- Pôle Habitat FFB
Camille ROUX, directrice des affaires juridiques de la FNTF
Nathalie BAILLON, avocate associée fondatrice d'ENJEA
- 15h00 **L'étalement urbain vs la densification : comment concilier la préservation de la biodiversité, le développement économique et les souhaits des citoyens ?**
- Comprendre la problématique juridique et les solutions réglementaires
- La remise en cause des infrastructures est-elle compatible avec la densification souhaitée des Villes ?
Marion BALGALIER, responsable d'opérations et de l'ingénierie juridique, PARIS SUD AMENAGEMENT
Pierre CHAMPENOIS, architecte et élu ordinal au sein du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes d'Île-de-France
Laurent FERIGNAC, avocat associé, ADDEN AVOCATS
- 15h40 Pause networking
- 16h00 **Rénovation énergétique des bâtiments : copropriété et immeubles tertiaires**
- La rénovation des copropriétés : appréhender les règles et contraintes juridiques,
- Comprendre les apports de la loi Climat et résilience en termes de classement énergétique des bâtiments d'habitation et les contraintes de la copropriété
- Le classement énergétique des bâtiments : contrainte ou opportunité ?
- La rénovation des immeubles tertiaires : comprendre le décret tertiaire et son application pratique
Loïc CANTIN, président FNAIM
Agnès LEBATTEUX, avocate associée, Zurfluh Lebatteux Sizaire et Associés
Christian GENTILETTI, MRICS, expert judiciaire près la Cour d'Appel d'Aix en Provence et près la Cour Administrative d'Appel de Marseille.
Bertrand HANNEDOUCHE, chef du Service Transition Écologique, Direction des Affaires Techniques FFB
Morgane OJALVO DENIEL, avocate associée, Karila
- 17h10 Questions-réponses avec la salle
- 17h10 Conclusion de la journée

JOURNÉE DU MERCREDI 8 NOVEMBRE

- 08h30 Ouverture des portes, accueil et service petit-déjeuner
- 08h55 Mot du comité scientifique
- 09h05 **Aménagement des Villes : concilier les rôles des aménageurs et des promoteurs pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique**
 - L'urbanisme : élément clé pour la réduction de l'empreinte carbone
 - Peut-on encore aménager les villes côtières ?
 - Le rôle de l'aménageur public dans la lutte contre le réchauffement climatique
 - Appréhender la construction des bilans des aménageurs et des promoteurs pour les concilier avec la nécessaire lutte contre le réchauffement climatique
François-Charles BERNARD, avocat associé, Frêche & Associés (A.A.R.P.I.)
Pierre CHAMPENOIS, architecte et élu ordinal au sein du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes d'Ile-de-France
Guillaume DELACROIX, directeur juridique, ALTAREA
- 10h05 **Construire bas carbone : le bois et la doctrine pompier**
 - Acquérir une vision de la réglementation incendie appliquée aux immeubles en ossature bois
Jean-Charles DU BELLAY, Chef du Département Métiers, Direction des Affaires Techniques FFB
Bastien BOUTELOUP, directeur R&D et Ingénierie, Woodeum
- 10h45 Pause networking
- 11h05 **La pénalisation des obligations environnementales**
Laurence BALLONE-BURINI, directrice juridique, Eiffage Construction
- 11h40 **Invité spécial**
Eric MORAIN, Directeur adjoint des Risques Juridiques et de la Stratégie RSE du groupe Arche,
partagera son regard décalé sur le thème de « Croissance contre sobriété »
- 12h00 Questions- réponses avec la salle
- 12h15 Déjeuner d'échanges
- 14h00 **Construire Bas Carbone : les contraintes techniques de la construction Bas Carbone : la RE 2020 décortiquée**
 - Maîtriser les aspects essentiels de la réglementation environnementale RE 2020
 - Les perspectives juridiques de la RE 2020
Annoa PARENT, responsable du pôle ingénierie environnementale et énergétique, Bouygues Construction
Stéphanie COULLON, ingénieure au Service Transition Écologique, Direction des Affaires Techniques de la FFB
- 14h50 **Construire ou démolir et reconstruire ?**
 - Quels sont les problématiques juridiques soulevées par le réemploi des matériaux ?
Suzanne BRUNEL, risques RC RD Sociaux, direction des Règlements, SMA BTP
Frédéric COPPINGER, avocat associé, Coblence avocats
Stéphanie COULLON, ingénieure au Service Transition Écologique, Direction des Affaires Techniques de la FFB
Philippe JUBERT, directeur juridique Grands projets France NGE, Président du comité responsabilités et assurances de la FNTF
- 15h50 Pause networking
- 16h15 **Analyse prospective de l'impact de l'inflation et de la crise du secteur immobilier : les défaillances d'entreprise sont-elles inévitables ?**
Valérie BAILLAT, directrice adjointe aux affaires juridiques, FNTF
Frédéric COPPINGER, avocat associé, Coblence avocats
Stéphane SAJOUX, Président fondateur du groupe GECEHA, Président de la commission marchés et du conseil nationale de la sous-traitance du bâtiment de la FFB
Joanna ROUSSELET, administrateur judiciaire, associée de l'étude ABITBOL & ROUSSELET
- 17h15 Questions-réponses avec la salle
- 17h30 **Clôture de la 5^e édition des AJBTP-IMMO**

Cette formation a été homologuée
par le Conseil national des barreaux

LES ASSISES JURIDIQUES
DU BÂTIMENT ET
DES TRAVAUX PUBLICS

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

PERSONNES CONCERNÉES

Cette journée d'étude s'adresse aux professionnels suivants : avocats, notaires, directeurs des affaires juridiques, juristes d'entreprise, professionnels de la banque et de l'assurance, experts judiciaires et en assurance, assistants juridiques, maîtres d'ouvrage, sous-traitants, responsables du contentieux, chargés de recouvrement, responsables immobiliers, promoteurs, constructeurs, entreprises du second œuvre, bureaux d'études, chefs de juridiction, professeurs, gestionnaires BIM, architectes, dirigeants d'entreprises, responsables du risque, responsables de la qualité et de la conformité, acteurs du secteur de l'énergie, directeurs du développement durable, responsables de la RSE, responsables de la conformité, chargés de mission Petites Villes de Demain, responsables du montage d'opérations immobilières, chargés du développement immobilier, ingénieurs d'études, responsables de projets de renouvellement urbain, chargés de rédaction juridique, chargés de l'élaboration de la réglementation, du suivi de son application et du contentieux.

Entreprises :

Les journées d'étude organisées par LEXPOSIA SAS sont éligibles à la prise en charge par les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés - OPCA et le FIF-PL.

Avocats :

La formation peut être prise en charge par votre organisme collecteur : FIF-PL. Vos frais d'inscription sont susceptibles d'être pris en charge par le FIF-PL dans la limite des critères 2022 applicables aux avocats libéraux.

Toute demande de prise en charge doit être effectuée auprès du FIF-PL (www.fifpl.fr) en indiquant le numéro de déclaration d'activité de LEXPOSIA, votre organisme de formation : 11 75 44316 75.

Cette formation a été homologuée par le Conseil national des barreaux.

PRÉ-REQUIS

Il est nécessaire d'avoir des connaissances en droit de la construction et de l'immobilier ainsi qu'une expérience dans le secteur du BTP et de l'immobilier.

Avant toute inscription, merci de compléter le formulaire d'analyse des besoins et des connaissances, puis de nous le retourner à l'adresse etorresan@lexposia.com.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Identifiez les leviers.
Agissez sur les enjeux stratégiques.
Développez vos compétences.
Évaluez les risques.
Inspirez les acteurs du marché.
Partagez avec les participants.

MÉTHODES MOBILISÉES

La formation se déroule en présentiel et en ligne, avec l'intervention de plusieurs experts apportant leurs connaissances et leur expérience lors des tables rondes et interventions.

Points forts : interactivité, possibilité de poser des questions aux intervenants, débats entre les participants.

Les intervenants peuvent utiliser un support PowerPoint qui vous sera remis après la formation, sous réserve de leur accord. Après la formation, vous pourrez également visionner la vidéo de la session depuis votre compte personnel.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Cette formation s'adresse à des professionnels expérimentés disposant des compétences nécessaires pour la suivre.

Au début de la formation, vous devrez remplir un questionnaire pour évaluer vos besoins et connaissances.

Pendant la formation, vous pourrez poser des questions aux intervenants ou aux autres participants.

À la fin de la formation, un questionnaire de fin de formation vous sera remis pour évaluer si vous avez atteint les objectifs fixés. De plus, vous devrez remplir un questionnaire d'évaluation à chaud pour évaluer la qualité de notre formation.

Il est impératif de compléter ces deux questionnaires pour obtenir votre attestation de fin de formation.

Retrouvez nos modalités d'inscription et de prise en charge ainsi que nos CGV, sur notre site internet WWW.LEXPOSIA-EVENTS.COM

Inscrivez-vous directement sur www.lexposia-events.com

Réglez soit :

- Par chèque bancaire
- Par carte bancaire
- Par virement bancaire

Dans la limite des places disponibles

TARIFS :

Les tarifs comprennent l'accès à la journée d'étude, les pauses et la participation au cocktail déjeunatoire, ainsi que les supports sous format papier ou électronique.

La formation est susceptible d'être annulée ou reportée à tout moment en raison d'un nombre insuffisant de participants ou des raisons de force majeure.

Tarif professionnel digital

PASS 1 jour : 560,00 € HT – PASS 2 jours : 650,00 € HT

Tarif professionnel présentiel

PASS 1 jour : 740,00 € HT – PASS 2 jours : 840,00 € HT

Remises spécifiques :

15 % pour commande par groupe > à 4 participants pour la même entité

20 % pour les membres adhérents de nos partenaires

15 % pour tous les participants aux éditions précédentes

Les entreprises adhérentes de nos partenaires institutionnels bénéficient d'une offre tarifaire avantageuse, contactez-les.

Pour bénéficier des tarifs réduits et de groupe, contacter Emmanuel Torresan : etorresan@lexposia.com – 06 70 27 82 00

La facture adressée vaut convention de formation simplifiée. Les délivrances des attestations de présence vous seront fournies, à l'issue de la formation. Rentre dans le cadre du Compte personnel de formation (CPF).

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-801 du 6 Août 2004, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de LEXposia. Les informations seront utilisées par les organisateurs de l'événement conformément à la loi informatique et libertés du 6/01/1978.

Un droit d'accès et de rectification peut être exercé librement auprès de LEXposia.